

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE  
CABINET DU PREFET  
BUREAU DU CABINET

La Rochelle, le 01/12/21

**Déclaration d'une manifestation sur la voie publique,**

Objet de la manifestation : dépôt de avis d'opposition à l'enquête  
Public sur l'agrandissement  
de la R.N.N.

Identité et coordonnées de la personne initiatrice :

TUDAF 7 AV D'ANGAULTIN 17340 CHATELAIN

Date de la manifestation :

16 décembre 14h 2021

Heure et lieu de rassemblement :

devant la Mairie de Yeu 14h

Itinéraire du cortège :

aucun

Heure et lieu de dispersion :

16h

Observations particulières :

rassemblement Populaire Pour déposer les avis  
à l'enquête Publique

-o-

En application du code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 211-1 à L 211-4, sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable, tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes et d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique.

En application de l'article 431-9 du code pénal, constitue un délit de manifestation illicite, puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amendes, le fait :

- d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;
- d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation interdite dans les conditions fixées par la loi ;

- d'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée. Les soussignés déclarent disposer de moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes les dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.

Ils déclarent avoir pris connaissance des lois et règlements ci-dessus, relatifs à la participation délictueuse à une manifestation, une réunion publique ou à un attroupement.

Serge Pichard le 01/12/21

